



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1881

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny

objet : ZAC Chantelot - Versement d'une avance à la commune de Grigny

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1881**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Grigny

objet : **ZAC Chantelot - Versement d'une avance à la commune de Grigny**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3380 du 2 mai 2006, la Communauté urbaine de Lyon a défini les modalités de gestion des zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours d'exécution lors de l'adhésion des communes de Givors et Grigny.

Pour la ville de Grigny, ces dispositions concernaient les ZAC de Chantelot et des Grizard ainsi que le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Arboras.

La ZAC Chantelot compte 13,44 hectares, et la surface hors œuvre nette (SHON) constructible et commercialisable est de l'ordre de 78 200 mètres carrés, compte tenu des contraintes liées à sa situation topographique (forte déclivité). Il s'agit d'une ZAC intercommunale initialement gérée par la Communauté de communes Rhône-sud (CCRS), qui a approuvé le dossier de réalisation en mars 2001 et réalisée en régie directe par la CCRS.

Le programme prévoit :

- l'accueil de services publics : aire d'accueil des gens du voyage, déchèterie et services urbains de la Communauté urbaine,

- l'accueil de PME/PMI : négoce de produits dentaires, travaux publics (signalisation routière, location-vente de blindage de tranchée), bâtiment (menuiserie en bois et PVC, serrurerie, second œuvre), chaudronnerie.

Dans le cadre de la dissolution de la CCRS, cette opération a été reprise par la commune de Grigny, la Communauté urbaine prenant à sa charge le déficit résiduel de la ZAC jusqu'à hauteur de 2 M€. Au-delà, un fonds de concours pourra être versé par la commune de Grigny dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La ZAC est actuellement en cours de commercialisation.

Dans l'attente du versement de la participation de 2 000 000 € sur le déficit final, la Communauté urbaine propose le versement d'une avance remboursable de 1 000 000 € à la ville de Grigny, pour la ZAC de Chantelot ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le versement d'une avance d'un montant de 1 000 000 € au profit de la ville de Grigny dans le cadre de la ZAC Chantelot en 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Grigny définissant, notamment, les conditions d'attribution et de régularisation de cette avance.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 276 341 - fonction 824 - opération n° 2151, selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.